

LYCEE CHARLES DE GAULLE
77230 LONGPERRIER

DOSSIER ADMINISTRATIF

REINSCRIPTION (en première ou en terminale) : début juin

Première INSCRIPTION au lycée :

Entre le 28 juin, 9h et le 29 juin 19h

Les dates et les horaires précis seront communiqués aux collègues
qui les diffuseront aux élèves

Le planning de rentrée sera affiché devant le lycée et sur le site internet à
partir du **LUNDI 28 Août 2023**



PAS DE CHANGEMENT DE CLASSE

Rentrée des élèves à partir du **Lundi 4 SEPTEMBRE 2023.**

<http://cdg-longperrier.fr>

**L'INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QUE SI LE DOSSIER
ADMINISTRATIF EST COMPLET.**

A rendre au lycée

ACADEMIE DE CRETEIL
LYCÉE Ch de GAULLE
6 pl Jean Mermoz
77230 Longperrier
<http://cdg-longperrier.fr/>
ce.0772228d@ac-creteil.fr

FICHE SECRETARIAT 2023-2024

Collez
une
PHOTO
SVP

Inscription en

ETAT CIVIL

NOM (En MAJUSCULES) : Prénom : Sexe* : M / F
Né(e) le :/...../..... ville : Dept / Pays : Nationalité:
Tél. mobile de l'élève : Email (élève):

SCOLARITE

Année précédente
Établissement :
Ville, dpt :
Classe : LVA et LVB

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Classe (année en cours) :
Options : Redoublant : OUI - NON

Resp. A * Père / Mère / Tuteur / Elève (majeur) / Autre cas :

SITUATION FAMILIALE

NOM : Prénom :
Adresse Code postal
Ville.....
☎ mobile : ☎ domicile : ☎ Travail :
Profession : Email :@.....
Autorisation de communication de l'adresse et de l'email aux fédérations de parents * : OUI / NON

Resp. B * Père / Mère / Tuteur / Elève (majeur) / Autre cas :

NOM : Prénom :
Adresse Code postal
Ville.....
☎ mobile : ☎ domicile : ☎ Travail :
Profession : Email :@.....
Autorisation de communication de l'adresse et de l'email aux fédérations de parents * : OUI / NON

Responsable financier : (NOM et Prénom) :

Domicile de l'élève *: Père / Mère / Alternée / Autre :

AUTRES PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

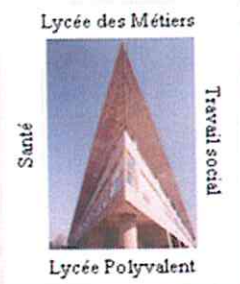
Nom - Prénom	Lien de parenté	Téléphone personnel	Téléphone professionnel

* : entourer la bonne réponse

SIGNATURES
des responsables

Elève

Date le



FICHE PÉDAGOGIQUE
Entrée en SECONDE GENERALE
Année scolaire 2023-2024

<http://cdg-longperrier.fr/>

NOM : PRÉNOM : date de naissance/...../..... Sexe : F/M

ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE : classe :

▶▶ LES LANGUES VIVANTES

▶ Remplir le cadre ci-dessous en indiquant Les 2 Langues vivantes suivies au collège
 (En lycée, les cours de langues, LVA et LVB, sont regroupés en anglais comme en allemand)

LVA :	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Autre (CNED)
LVB :	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Espagnol	<input type="checkbox"/> Autre (CNED)

Avant de remplir ce document il est conseillé de lire la notice explicative jointe au dossier

Les élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement facultatif

Les contenus des options est consultable sur le site du lycée

▶▶ ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE OPTIONNEL (facultatif)

Il est possible de hiérarchiser plusieurs choix en les numérotant

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Management / gestion (1h30/sem) | <input type="checkbox"/> Sciences et laboratoire (1h30/sem) |
| <input type="checkbox"/> Sc Sanitaires et sociales (1h30/sem) | <input type="checkbox"/> Sciences de l'Ingénieur (1h30/sem) |

▶▶ OPTIONS FACULTATIVES

- Section euro Anglais (3h) Atelier Multimédia (2h) EPS (3h)

Les élèves peuvent formuler plusieurs vœux en les numérotant

A....., le SIGNATURE DU (DES) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(LÉGAUX) : Vu et pris connaissance,	À....., le SIGNATURE DE L'ÉLÈVE : Vu et pris connaissance,
--	---

Description des enseignements optionnels proposés aux élèves de seconde générale

Les élèves qui suivront une option facultative s'engagent à poursuivre cet enseignement en classe de première puis en classe de terminale

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'enseignement « EPS optionnel » permet de

- Le profil d'élève caractéristique est celui d'un(e) jeune motivé(e), souhaitant augmenter sa pratique physique, développer une approche plus réflexive de sa pratique sportive, poursuivre un projet d'entraînement ou d'orientation vers les métiers du sport.
- Aucun niveau minimum n'est attendu spécifiquement en volley-ball mais l'élève devra se montrer suffisamment polyvalent et habile pour progresser significativement.
- L'enseignement optionnel d'EPS permet au lycéen de renforcer et d'élargir ses compétences qui prolongent celles de l'enseignement obligatoire. Il s'agit donc, au travers de l'approfondissement des 3 activités supports, d'aller au-delà des connaissances acquises lors des séances d'EPS de l'enseignement obligatoire. Il ne s'agit donc pas d'une spécialisation au haut niveau dans chaque activité.
- En revanche, il est attendu des élèves qu'ils représentent activement le lycée au sein de l'Association Sportive (UNSS).

En cours

- Classe de Seconde : VOLLEY BALL + RENFORCEMENT MUSCULAIRE + RELAIS VITESSE.
- La formation s'ajoute aux deux heures d'EPS obligatoire. Il s'agit bien d'heures de pratique physique et sportive, même si des apports théoriques en salle sont ponctuellement proposés.

MEDIAS

L'enseignement « MEDIAS » permet de

- - s'exercer aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (exemple du studio radio) ;
- - questionner les enjeux médiatiques aujourd'hui par un apport théorique ;
- - intégrer nos élèves dans la société tout en prenant du recul sur celle-ci ;
- - développer de vraies compétences d'analyse et de communication par la pratique ;
- - approfondir leur culture générale.

En cours

- Les élèves ont des cours axés sur la pratique, permettant de réaliser une websérie ou une émission de télévision, d'animer des productions radiophoniques, de monter un reportage, de diriger une entrevue et de développer votre opinion sur l'actualité. L'option « Médias » est transdisciplinaire (Six Professeurs : histoire-géographie, sciences économiques et sociales, français, anglais, documentation). Ce cursus est sur trois ans. Chaque année une thématique clé sur les médias guidera les progrès de chaque élève dans ce domaine, permettra d'envisager avec plus de consistance et de sérénité les horizons bac et postbac.

Poursuite d'études

- Filière du secteur des **Médias** (Journalisme, Animation, Métiers de la télévision, Publicité, Médias sociaux, Cinéma, Photographie, Communication, Design, Relation publique, Enseignement...).

SECTION EUROPEENNE-ANGLAIS

L'enseignement « section européenne anglais » propose de

La section européenne est ouverte à tous les élèves, qu'ils aient suivi cette option au collège ou non.

En seconde, les élèves de l'option européenne auront deux heures de cours d'anglais supplémentaires assurées par un professeur d'anglais et deux heures d'Histoire-géographie en anglais dispensées par un professeur d'Histoire-géographie ayant une habilitation spéciale.

En classe de première et en classe de terminale, ils n'auront plus pour cette option que 2 heures d'Histoire-Géographie en anglais.

La section s'adresse aux élèves motivés aimant l'anglais, curieux du monde qui les entoure et ouverts d'esprit.

En cours

Les cours d'anglais permettent d'approfondir les connaissances en langue et la maîtrise des différentes compétences. En Histoire-Géographie en anglais, les élèves étudieront des documents adoptant un point de vue anglo-saxon sur des aspects du programme qu'ils n'étudient que du point de vue français en tronc commun.

Les supports sont très variés - vidéos, textes, discours, documents iconographiques. En cours, l'accent est mis sur l'entraînement à la communication orale en particulier grâce à des activités faites en groupes (souvent) ou individuellement.

Les élèves choisissant la section européenne pourront la suivre en première et terminale quelles que soient les spécialités qu'ils choisiront (scientifiques, économiques, littéraires).

Poursuite d'études

Avoir suivi cet enseignement est un plus pour les études après le baccalauréat, la langue anglaise et une culture générale vaste étant mises en avant dans de nombreux cursus.



Description des enseignements technologiques proposés aux élèves de seconde générale (1h30 / sem)

Les enseignements optionnels proposés aux élèves en classe de seconde générale sont facultatifs.

L'orientation en fin de seconde vers une première générale ou une première technologique est indépendante des options choisies éventuellement par les élèves en classe de seconde.

MANAGEMENT ET GESTION

L'enseignement « MANAGEMENT et la GESTION » permet de

- découvrir les notions fondamentales de l'économie et de la gestion par l'observation et l'étude de structures concrètes et proches des élèves (entreprises, associations, actualités, témoignages, études de presse, etc.) ;
- mieux comprendre son environnement économique et juridique et le fonctionnement d'une entreprise ;
- s'interroger sur les grandes questions économiques et de mieux appréhender les nouvelles problématiques économiques, juridiques ou de gestion.

En cours

- Les élèves utilisent des outils adaptés (extraits d'émissions audiovisuelles, interviews de chef d'entreprise...) et des outils numériques (sites internet, logiciels...).

Poursuite d'études

- Filières du secteur des Sciences et Technologies du Management (Assistant de direction, Gestion de PMI ou de PME, Responsable d'unité commerciale, Chargé de clientèle, Chef de produit marketing...);
- Filières du secteur de la Gestion (Contrôleur de gestion, Analyste financier, Comptable...).

SANTE SOCIAL

L'enseignement « SANTE SOCIAL » permet de

- commencer à construire une culture technologique pour aborder des questions de société traitant de la santé et du bien-être social ;
- prendre conscience du lien existant entre la santé et le social, d'identifier les organisations et les acteurs appelés à intervenir dans les champs de la santé et du social ;
- découvrir les interrelations entre l'individu et la société, la santé, le bien-être social et l'environnement et comment les territoires sont organisés pour offrir des prestations et des services à l'individu, aux groupes sociaux, à la population.

En cours

- Les élèves réalisent des activités de groupe (exposés, analyse de documents, sélection et traitement de l'information...), ils organisent des actions (collecte de jouets au profit d'enfants défavorisés) et bénéficient d'interventions de professionnels et d'organisations sanitaires ou sociales.

Poursuite d'études

- Filière du secteur de la **Santé** (Infirmier, Puéricultrice, Technicien en analyses de biologie médicale, Diététicien, Technicien en esthétique et cosmétique...);
- Filière du secteur du **Social** (Assistant de service social, Educateur spécialisé, Conseiller en économie sociale et familiale, Technicien des services et prestations des secteurs sanitaires et social...)

SCIENCES DE L'INGENIEUR

L'enseignement « SCIENCES DE L'INGENIEUR » permet de

- faire découvrir par de nombreuses manipulations le fonctionnement de systèmes high-tech comme une serrure biométrique, une console de jeux vidéos, un drone et son IPAD, un gyropode ou le cinéma en 3D... ;
- synthétiser les notions fondamentales grâce à un travail en équipe et une démarche scientifique ;
- développer un esprit critique, le travail en équipe ainsi que la créativité de chacun ;
- comprendre les lois scientifiques et les principes technologiques qui expliquent le fonctionnement d'un système de haute technologie ;
- acquérir les bases d'une culture scientifique et technologique dans des domaines variés : matériaux et structures, énergies, informatique... ;
- réaliser un projet de robotique en étant dans la peau d'une équipe d'ingénieurs.

En cours

- Les élèves étudient et manipulent en autonomie des systèmes high-tech du quotidien, réalisent des travaux de groupe et des projets les mettant en situation de futurs professionnels.

Poursuite d'études

- Filière du secteur des *Sciences de l'Ingénieur* (Ingénierie, Design, Aéronautique, Transports, Robotique, Electronique, Hardware, Architecture, Génie Civil, Génie des matériaux, Armées, Audiovisuel...) et ;
- Filière du secteur du *Numérique et des Sciences Informatiques* (Ingénierie, Programmation, Applications, Software, Communication, Web, Créations numériques, Gestion de base de données, E-commerce, Réseaux, Jeux Vidéos, Intelligence artificielle, Informatique embarquée, Robotique, nouvelle classe Prépa informatique...);

SCIENCES ET LABORATOIRE

L'enseignement « SCIENCES DE LABORATOIRE » permet de

- aider les élèves à construire des compétences dont ils auront besoin, tout au long de leur vie, dans une société en mutation rapide ;
- pratiquer de façon soutenue la démarche scientifique dans le cadre d'activités de laboratoire ;
- observer, choisir et maîtriser les instruments et les techniques de laboratoire, savoir exploiter ses résultats, travailler en équipe ;
- mettre en œuvre la démarche de projet et s'appuie sur différents thèmes : Géosphère, Atmosphère terrestre, Utilisations des ressources de la Nature, Les Arts, La prévention des pollutions et des risques, Informations et communications.

En cours

- Les élèves réalisent en petits groupes des expériences qui font appel aux différentes disciplines scientifiques (physique, chimie, biochimie, etc.). A partir de produits de la vie quotidienne, les élèves découvrent les gestes techniques et la démarche expérimentale du travail de laboratoire.

Poursuite d'études

- Filière du secteur de la *Physique* et de la *Chimie* (Technicien de laboratoire, Nouveaux matériaux, Energie, Recherche, Enseignement...);
- Filière du secteur des *Sciences de la Vie et de la Terre* (Recherche, Professions médicales et paramédicales, Santé, Géologie, Biologie...)

Matériels à prévoir pour l'entrée en classe de Seconde Générale.

Vos enfants vont être de plus en plus autonomes dans le choix de leur matériel scolaire, néanmoins il faut prévoir le matériel habituel classique : **feuilles simples et copies doubles grand carreaux, une pochette de papier millimétré, une trousse complète avec plusieurs stylos, une colle, des fluos, des crayons de couleurs, une règle, une équerre, un rapporteur, un compas, un agenda obligatoire pour noter le travail à faire, des pochettes plastiques, des intercalaires, un cahier de brouillon, une chemise pastique à rabat pour la réserve de feuilles, une petite agrafeuse.**

Voici en plus une liste de matériels plus spécifiques à respecter pour l'entrée au lycée Charles de Gaulle :

- **Blouse blanche** 100% coton manches longues pour les TP de physique et de SVT.
- **Un normographe** pour l'histoire.
- **Calculatrice graphique obligatoire en seconde générale qui servira tout le lycée et dans le supérieur.**
L'équipe pédagogique du lycée a retenu le modèle NUMWORKS. Nous vous proposons d'acheter cette calculatrice par le biais d'une cagnotte en ligne qui vous permette de bénéficier de 10% de remise. Vous pourrez alors bénéficier d'un prix de 74,69 € pour cette calculatrice contre 82,99 € dans le commerce. Cette calculatrice servira pour les trois années du lycée et sera remise à vos enfants quinze jours après la rentrée. En cas de difficultés pour financer cet achat, il faut se rapprocher de l'intendance, certaines aides peuvent être mises en place.

Voici le QR code et lien internet par lesquels vous pouvez passer votre commande jusqu'au 17 septembre 2023. N'hésitez pas à anticiper votre achat, la rentrée est toujours très chargée.

Commande de calculatrice

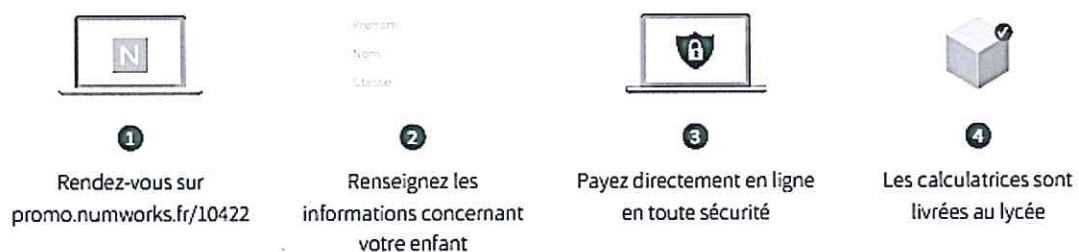
Nous avons mis en place une commande groupée de calculatrices NumWorks à un prix préférentiel. Pour en profiter, scannez le QR code ci-dessous :



<https://promo.numworks.fr/10422>

Comment commander votre calculatrice ?

La commande groupée vous permet faire l'acquisition d'une calculatrice NumWorks à 74,69 € au lieu de 82,99 € prix public. Pour passer votre commande, rien de plus simple :



- **Deux cahiers**, grand format 24x32, petits carreaux avec rabat pour ranger les contrôles pour les mathématiques.
- **Un cahier grand format 24x32**, pour la LVB allemand ou espagnol.

Le reste du matériel scolaire sera précisé par les professeurs de votre enfant à la rentrée.

FICHE DE RENSEIGNEMENT MEDICAUX CONFIDENTIELS

(À remettre au directeur ou au chef d'établissement sous enveloppe cachetée
à l'attention du médecin ou de l'infirmière scolaire.)

Fiche à compléter **UNIQUEMENT** si votre enfant est :

☞ Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire

☞ Susceptible de prendre un traitement d'urgence

☞ Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.

Elève : NOM, prénom

Responsable : NOM, prénom :

Adresse :

.....

Téléphone fixe : **Portable :**

Maladie dont souffre votre enfant :

.....

Traitement :

.....

Médecin Prescripteur :

.....

Observation particulières :

.....

.....

En fonction des renseignements que vous aurez précisés, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé, conformément à la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Cette fiche n'est pas obligatoire ; il en va cependant de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée.

Vu et pris connaissance,

Date et signature u représentant Légal



Lycée Charles de Gaulle
6 place Jean Mermoz
77230 LONGPERRIER
☎ 01 64 02 75 23
✉ ce.0772228d@ac-creteil.fr

FICHE INTENDANCE

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

<u>IDENTITE DE L'ELEVE</u>		
NOM :	Prénom :	
Né(e) le :	à :	Dépt/Pays :
CLASSE :	DEMI-PENSIONNAIRE <input type="checkbox"/>	EXTERNE <input type="checkbox"/>
Pour les élèves externes joindre un RIB au nom du responsable financier (indispensable pour d'éventuels remboursements).		
<u>RESPONSABLE LEGAL FINANCIER</u>		
<i>Ces informations doivent correspondre avec celles du dossier d'inscription</i>		
NOM :	Prénom :	
LIEN AVEC L'ELEVE :		
Père <input type="checkbox"/> - Mère <input type="checkbox"/> - Tuteur légal <input type="checkbox"/> - Autre (préciser) :		
ADRESSE :		
CODE POSTAL :	VILLE :	
Adresse mail :		
Tél domicile :	Tél travail :	Portable :
<u>BOURSES</u>		
L'élève est-il boursier ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Une demande de bourse a-t-elle été faite pour la rentrée ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Le responsable demandeur de la bourse est-il différent du responsable légal et financier mentionné ci-dessus ? si oui fournir un RIB au nom du demandeur.		
Signature du responsable légal :		

FORMULAIRE
D'INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION

Année 2023-2024

Nom et prénom de l'élève :

Demande d'inscription au service de restauration pour l'année scolaire 2023-2024.

Pièces à joindre au dossier :

Un chèque d'avance repas d'un montant minimum de **30€** à l'ordre de « l'agent comptable du lycée Charles de Gaulle » avec au dos le nom et prénom de l'élève.

Un Relevé d'Identité Bancaire (nécessaire pour le paiement des bourses et d'éventuels remboursements).

Le justificatif du quotient familial

➤ Je suis allocataire de la CAF

Transmission de vos données sur la calculette RIF (voir instructions sur les documents joints)

Si vous avez besoin d'aide le n° 0800 075 065 est à votre disposition.

Ou

Attestation de paiement de la CAF faisant apparaître le quotient familial ainsi que le nom de l'élève à télécharger sur votre compte allocataire.

➤ Je ne suis pas allocataire de la CAF

L'attestation de restauration scolaire émise par la calculette électronique de la région Ile de France (<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>)

La photocopie de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer

Si votre dossier est incomplet, le tarif maximal en vigueur au 1^{er} septembre 2023 sera appliqué. Le tarif correspondant au quotient familial ne sera appliqué qu'à délivrance des documents **sans rétroactivité**.

Acceptation pleine et entière du règlement de demi-pension 2023-2024

Je soussigné(e)responsable légal de l'élève.....
m'engage à respecter le règlement spécifique à la demi-pension et atteste en avoir pris connaissance. Je
peux le trouver sur le site du lycée : <http://cdg-longperrier.fr/> rubrique « la restauration »

Le à

Signature obligatoire

REGLEMENT DU SERVICE DE DEMI-PENSION DU LYCEE CHARLES DE GAULLE A LONGPERRIER 2023-2024

FONCTIONNEMENT

Le service de restauration est géré par un système de réservation de repas, un badge sera confié à chaque élève qui devra le garder durant la totalité de sa scolarité au sein de l'établissement. Ce badge servira lors de la réservation au niveau des bornes situées dans le hall de l'établissement ainsi qu'au self pour récupérer son plateau. Le badge est PERSONNEL et ne peut être prêté, il vous sera remis le jour de la rentrée. **Le compte associé au badge doit être approvisionné afin de pouvoir réserver un repas.**

La réservation du repas est obligatoire pour chaque jour de passage.

APPROVISIONNEMENT DU COMPTE

- Lors de l'inscription :

Un chèque d'un montant minimum de 30.00 € vous sera demandé à l'ordre de « Agent comptable du lycée Charles de Gaulle » avec au verso, le nom, prénom, numéro de badge.

- En cours d'année, différents types de versement sont proposés :
 - o Par chèque : à l'ordre de « Agent comptable du lycée Charles de Gaulle » avec au verso, le nom, prénom, numéro de badge.
 - o En espèce : déposer l'appoint contre un reçu à l'intendance.
 - o Par carte bancaire sur le site ALISE (pour les nouveaux élèves il faudra attendre d'obtenir les codes d'accès).

Les encaissements sont réalisés sur les heures d'ouverture de l'intendance.

TARIFS :

Le tarif au ticket par élève est fixé pour l'année scolaire en fonction du quotient familial (tarifs fixés par la Région et votés par le Conseil d'administration). Pour information, le montant du repas ne sera disponible sur le site de la Région Ile de France qu'à compter de la mi-juin 2023.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tranche QF*	≤183	≤353	≤518	≤689	≤874	≤1078	≤1333	≤1689	≤2388	>2388
Tarifs										

RESERVATION :

La réservation du repas est obligatoire et s'effectue sur les bornes situées dans le hall de l'établissement ou sur internet par le biais d'identifiants personnels remis en début d'année avec le badge. La réservation peut se faire trois semaines à l'avance, et au plus tard la veille jusqu'à minuit ou bien le jour même jusqu'à 10h30. Le lien Alise est disponible sur le site internet du lycée (<https://cdg-longperrier.fr/>).

Le compte est alors débité du coût du repas. La réservation permet au service de la cuisine de prévoir le nombre de repas à servir et ainsi de réduire les pertes. Aucun repas ne pourra être réservé ni distribué en l'absence de crédit suffisant sur le compte. Aucun repas réservé et non consommé ne pourra être remboursé ou re crédité.

PASSAGE AU SELF :

Le service de demi-pension est facultatif et fonctionne durant la période scolaire du lundi au vendredi de 11h30 à 12h00 et de 12h30 à 13h00, le mercredi uniquement de 12h30 à 13h.

Le badge est **obligatoire**.

Par conséquent, les élèves ayant perdu ou oublié leur badge seront admis en fin de service. Cependant les élèves n'ayant pas réservé seront admis en fin de service, si leur emploi du temps le permet et dans la limite des repas encore disponibles et si leur compte est suffisamment approvisionné.

PERTE, VOLS OU DEGRADATION DE BADGE :

La perte ou le vol de badge devra être immédiatement signalé à l'intendance qui procédera à une opposition afin d'éviter son utilisation. Dans tous les cas, l'élève devra fournir 5, 00 € pour avoir une nouvelle carte.

COMPORTEMENT :

Un comportement correct est exigé des élèves dès l'accès à la demi-pension et au cours des repas. Toute tenue incorrecte pourra être sanctionnée. La consommation de nourriture apportée de l'extérieur est strictement interdite pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

- Transmettez votre quotient familial au lycée (voir démarche au dos de ce document). Pour les modalités de paiement, consultez les documents fournis par votre établissement.

QUEL EST LE TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 98 % en fonction de votre quotient familial).

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, les tarifs seront consultables sur le site www.iledefrance.fr/tarifs-equitables

NOUVEAU

La Région poursuit la modernisation de la démarche. Il est désormais possible d'obtenir son quotient familial sur le site iledefrance.fr/equitables

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

COMMENT OBTENIR SON QUOTIENT FAMILIAL POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

Vous êtes allocataire CAF :

Munissez-vous de votre code postal et de votre n° DOSSIER (anciennement intitulé « n°allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables, pour obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF.

ou

Rendez-vous sur le site www.caf.fr ou sur l'application « CAF mon compte », pour obtenir l'« Attestation de paiement » de la CAF en suivant les étapes :

1. Connectez-vous à votre espace personnel CAF
2. Cliquez sur « Mes attestations »
3. Cliquez sur « **Attestation de paiement** »
4. Cliquez sur le mois en cours
5. Cliquez sur « **Recevoir par courrier** » ou « **Télécharger** ».

Attention, le document demandé pour les allocataires CAF est l'« Attestation de paiement », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « Attestation de quotient familial ».

Vous n'êtes pas allocataire :

Rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables pour obtenir votre Attestation de quotient familial Région.

Vous aurez besoin des documents suivants :

- votre livret de famille,
- votre dernier avis d'imposition (avis d'impôt 2022 sur revenus 2021),
- le justificatif des prestations familiales (allocations familiales, MSA ou autres) de moins de 3 mois.

Une copie de ces documents devra être impérativement fournie au lycée pour permettre leur prise en compte.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme
téléphonique
Équitables
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations ?



www.iledefrance.fr/equitables

Familles allocataires de la CAF

Obtenez votre quotient familial pour l'inscription à la restauration scolaire de votre lycée

➤ Sur la calculette de la Région Île-de-France

Munissez-vous de votre code postal et de votre n°DOSSIER (anciennement intitulé « n°allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables, pour **obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF**.

➤ Sur l'application « CAF mon compte »

Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone, entrez vos codes d'identification. Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

1 « Mes attestations » 2 « Attestation de paiement » 3 « Pour le mois de ... » (mois en cours)

4 « Recevoir par courrier » ou « Télécharger ».

En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal à votre domicile.

En téléchargeant votre **attestation de paiement**, vous pouvez ensuite vous l'envoyer par mail ou l'imprimer.



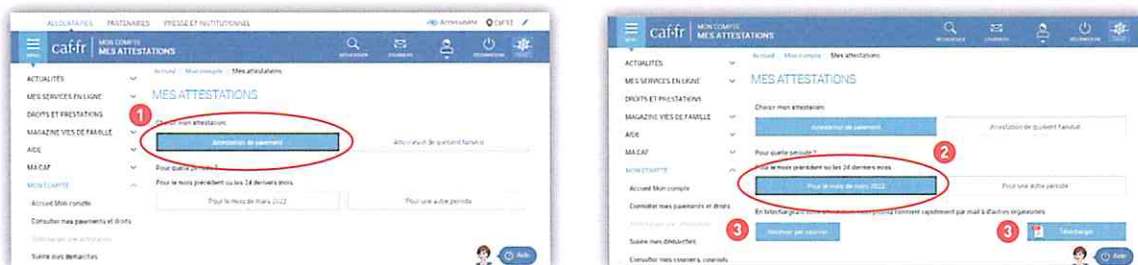
Attention, lorsque vous utilisez l'application « CAF mon compte », le document que vous devez récupérer est l'« **Attestation de paiement** », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « **Attestation de quotient familial** ».

➤ Sur www.caf.fr

1. Cliquez sur « mon compte », entrez son n° allocataire et son mot de passe



2. Dans « mon compte », cliquez sur « mes attestations », puis sur « attestation de paiement » 1, puis « pour le mois de... » (mois en cours) 2 :



Attention, lorsque vous utilisez le site www.caf.fr, le document que vous devez récupérer est l'« **Attestation de paiement** », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « **Attestation de quotient familial** ».

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE